

# **DOCUMENTI IAI**

## **PROJET MED 2000**

### **Coopération et stabilité en Méditerranée Un Agenda de Partenariat**

Rapport rédigé dans le cadre du Project MED-2000  
élaboré pour le Ministère des Affaires Etrangères italiennes  
avril 1994

IAI9446F

**ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI**

*PROJET MED-2000*

*Coopération et stabilité en Méditerranée  
Un Agenda de Partenariat*

Sommaire:

Introduction:Le Rapport MED-2000

Partie 1 -MED-2000, Un Agenda de Partenariat

Partie 2 -MED-2000, Un Agenda de Partenariat - Synthèse du Groupe de Personnalités  
Indépendantes de la Méditerranée

Appendice -Quelques actions de réalisation rapide

*avril 1994*

## LE RAPPORT MED-2000: INTRODUCTION

Entre la fin de 1993 et le début de 1994, le Président du Conseil et le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement italien ont souligné dans de nombreuses instances et à plusieurs occasions la nécessité de reprendre et de renforcer la coopération entre les pays de l'Union Européenne et ceux de la rive Sud de la Méditerranée et ont été entendus par les gouvernements égyptien et français. Deux initiatives sont nées de ces contacts diplomatiques: (a) une réunion informelle (sur le modèle connu dans la diplomatie communautaire sous le nom de "Gymnich") entre les ministres des Affaires Etrangères des pays qui, dans la phase actuelle, sont intéressés à renouer le débat de la coopération méditerranéenne (les pays du Sud de l'Europe plus la Turquie et les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de la Libye), réunion qui se tiendra à Alexandrie, en Egypte, en juillet 1994; et (b) la rédaction d'un agenda de partenariat visant à définir, à la lumière de critères de faisabilité et avec l'assistance d'un Groupe de Personnalités culturelles indépendantes de la Méditerranée, les lignes d'une éventuelle coopération politique, culturelle et économique dans les conditions actuelles.

C'est sous le nom de "Projet MED-2000" que l'Istituto Affari Internazionali (IAI) (Institut des Affaires Internationales) a réalisé la rédaction de l'Agenda à l'invitation du Gouvernement mais en toute indépendance de jugement. Le Projet se base sur la conviction, partagée par l'Institut et par le Gouvernement, que la société civile et le secteur privé peuvent et doivent jouer un rôle important et irremplaçable en stimulant et en réalisant la coopération internationale dans la région de la Méditerranée.

Le Projet MED-2000 s'est articulé en deux phases distinctes: (a) la préparation de l'Agenda; (b) la réunion du Groupe de personnalités méditerranéennes, créé dans le but de discuter l'Agenda et de l'enrichir. L'Agenda a bénéficié des travaux du Groupe, mais c'est l'Institut à lui seul qui a la responsabilité du texte, tel qu'il est publié dans la Partie 1 de ce rapport. En revanche, le Groupe a débattu et trouvé une entente de principe sur un document qui reprend, résume et développe grand nombre des conclusions de l'Agenda de l'IAI. Ce document est publié dans la Partie 2 du présent rapport. Le rapport se conclut par un Appendice qui indique quelles sont, de l'avis de l'IAI, les actions pouvant être réalisées le plus rapidement parmi celles que l'Agenda et le Groupe ont indiquées.

Le Projet a été préparé par une équipe créée au sein de l'IAI par:

- Roberto Aliboni, directeur des recherches
- Gianni Bonvicini, directeur
- Laura Guazzone, chef du programme Méditerranéen et du Proche-Orient
- Paolo Guerrieri, conseiller scientifique de l'Institut et professeur de politique économique à l'Université de Naples
- Cesare Merlini, président
- Stefano Silvestri, vice-président

La rédaction de l'Agenda, sous la coordination de Roberto Aliboni, est l'oeuvre d'un groupe comprenant les personnes suivantes:

- Roberto Aliboni et Stefano Silvestri (coopération politique)
- Massimo Bagarani, chargé de cours auprès de la Faculté d'Agriculture de l'Université de Campobasso (agriculture et alimentation)
- Paola Biocca, responsable du Projet Méditerranée, "Greenpeace" (environnement)
- Marcello Colitti, président de "Enichem" (énergie et développement industriel)

- Laura Guazzone (coopération culturelle)
- Giuseppe Pennisi, directeur du Bureau Italien de l'Organisation Internationale du Travail (emploi et migration)

Le groupe MED-2000, sous la coordination de Cesare Merlini, se compose des personnes suivantes:

- Professeur Mahmoud Abdel Fadil, Université du Caire, Le Caire
- Professeur Duygu Bazo\_lu Sezer, Université de Bilkent, Ankara
- Professeur Robert Bistolfi, conseiller à la Direction Générale des Relations économiques extérieures, Commission Européenne, Bruxelles
- Professeur Salvino Busuttil, directeur, Fondation pour les Etudes Internationales, Malte
- Professeur Theodore Couloumbis, président, Fondation Hellénique pour la Politique Européenne et Internationale, Athènes
- Mme Assia Djebbar, écrivain, Paris
- M. Salah Eddin Hafez, vice-directeur du quotidien "Al Ahram", Le Caire
- Mme Nezha Lahrichi, vice-président, GERM-Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée, Rabat
- M. l'Ambassadeur Umberto La Rocca, président, SIOI - Société pour l'Organisation Internationale, Rome
- Professeur Bernabé Lopez Garcia, Département d'Etudes Arabes et Islamiques, Université Autonome de Madrid
- M. Eric Rouleau, ancien ambassadeur de France et journaliste, Paris
- Professeur Habib Slim, directeur, CERP-Centre d'Etudes, Recherches et Publications, Université de Tunis, Tunis
- M. Álvaro Vasconcelos, directeur, IEEI-Institut d'Etudes Stratégiques et Internationales, Lisbonne
- Professeur Charles Zorgbibe, directeur, Fondation pour les Etudes de Défense, Paris.

## PARTIE 1 - MED-2000, UN AGENDA DE PARTENARIAT

### *Interdépendance et coopération*

La Méditerranée, carrefour et point de rencontre et de coopération entre des pays et des régions profondément diverses, et pourtant étroitement liés entre eux, est aussi une région de grande instabilité, marquée par de gros risques et par de nombreux problèmes irrésolus. L'interdépendance des pays et des régions riveraines est très élevée, à commencer par l'interdépendance commerciale, énergétique, stratégique, des flux migratoires, etc. Mais cette interdépendance n'est pas gérée par une coopération tout aussi importante et développée, et devient donc, de ce fait, une source facile de confrontation, de guerres et d'instabilité internationale.

Si l'on réunit la rive Nord à la rive Sud de la Méditerranée, on constate que c'est sur la rive Sud (excepté la partie asiatique qui connaît des problèmes économiques, politiques et de sécurité divers), que se concentrent 40 % de la population, en croissance rapide, mais seulement 6 % du PIB général de la région. Le revenu moyen pro-capite des habitants de la rive Nord est environ 11 fois supérieur à celui des habitants de la rive Sud: un rapport qui n'a pas changé de manière significative au cours des 25 dernières années. En outre, la croissance démographique est totalement disproportionnée, élevée au Sud et faible ou immobile au Nord.

Cet écart est aggravé par le taux de croissance divers des populations. Si l'on considère, par exemple, les pays riverains de la Méditerranée d'une part, et les pays membres de l'UE (à 12) de l'autre, on voit qu'actuellement la population européenne représente près de 61 % de la population totale. Compte tenu des tendances démographiques actuelles, dès l'an 2000, la partie européenne baissera pour passer à moins de 54 %, et en 2015, elle devrait encore diminuer pour arriver à près de 47 %. Durant ces années, alors que la population des 12 pays européens augmentera de près de 13 millions d'unités, celle des autres pays riverains augmentera de plus de 170 millions d'unités. L'Egypte, l'Algérie et le Maroc, ainsi que la Turquie, arriveront à une population totale de près de 270 millions de personnes, en majorité des jeunes urbanisés.

Selon un modèle économétrique, pour empêcher la croissance du chômage dans les pays de la rive Sud (qui atteint aujourd'hui les 20 % de la force de travail, soit le double par rapport à celui de la rive Nord), il faudrait un taux de croissance du PIB équivalent à 12,2 % pour l'Algérie qui, en réalité, au cours des trois dernières années, s'est élevé à 2,5 %), à 8,8 % pour la Tunisie (actuellement à 3,3 %), à 12,7 % pour le Maroc (actuellement à 2,3 %) et à 11 % pour l'Egypte (actuellement à 4,2 %). Au cours des trois dernières années, tous ces pays sont restés bien au dessous des chiffres souhaités, même dans les secteurs les plus modernes et les plus industrialisés, qui se sont pourtant développés à un rythme plus élevé que le rythme général (pour les pays cités, respectivement à 3,5 %, 4,5 %, 4,2 % et 5 %). Cela entraîne à la fois une très forte pression migratoire et un potentiel élevé de conflits intérieurs dans chaque état.

On confronte la perspective d'une crise pluridimensionnelle complexe des sociétés et des états contre laquelle ne sont immunisés ni les pays de la rive Nord ni ceux de la rive Sud de la Méditerranée. Des facteurs politiques, culturels, religieux viennent se joindre aux facteurs économiques et stratégiques, et amorcent des processus de dé-légitimation des gouvernements et des modèles culturels et institutionnels. C'est pourquoi se pose avec urgence la question de la reconstitution du consensus politique intérieur, menacé par des formes diverses de fractionnement (ethnique, religieux, linguistique, mais aussi tout simplement nationaliste).

Des éléments de re-nationalisation de la politique internationale (qu'il s'agisse des états de cette région ou plus généralement) aggravent le tableau en accréditant l'idée grossière selon laquelle les relations internationales sont un jeu à croissance zéro entre les états participants, à savoir que chacun ne gagne que ce que l'autre perd. Des tensions protectionnistes et mercantilistes s'ajoutent aux tensions politiques, sociales et culturelles, et poussent les gouvernements vers des choix conflictuels, dans l'illusion de pouvoir dominer de la sorte les effets des processus globaux qui, au contraire, échappent aux capacités réelles de gestion de chaque état national.

### *Une ligne pragmatique et flexible*

Les grands changements survenus dans l'ex-bloc soviétique ont ouvert une nouvelle ère d'espoir, mais ils nécessitent dans le même temps une attention croissante de la communauté internationale, que ce soit en termes de ressources économiques et financières ou d'engagements politiques et de sécurité. L'Europe est fortement impliquée dans ce processus qui concentre de manière désormais prépondérante l'attention et l'action d'une grande partie des organisations internationales et des alliances, globales et régionales. Par contre, la Méditerranée, en dépit de son importance stratégique, ne reçoit qu'une attention très inférieure et concentre l'utilisation de ressources beaucoup moins significatives. Il n'est pas question de faire ici de comparaison entre l'Est et le Sud (ou entre l'Europe centrale et de l'Est d'une part, et la Méditerranée du Sud et de l'Est de l'autre). Il y a lieu de rappeler, en effet, que les pays de l'Europe de l'Est sont soumis à des changements lourds de conséquences en ce qui concerne leurs systèmes politiques et institutionnels, leurs modèles économiques et leurs alliances internationales. Rien de semblable n'est en train de se vérifier en Méditerranée, à l'exception, peut-être, des conséquences que pourrait avoir le succès du processus de paix entre Arabes (et plus particulièrement les Palestiniens) et Israéliens. Et pourtant, la Méditerranée offre des éléments d'instabilité et de risque importants, et nécessite, elle aussi une attention prioritaire.

Du reste, en Méditerranée tout comme en Europe et dans le reste du monde, les meilleures politiques n'ont pas encore été définies et les instruments nécessaires à la gestion de l'interdépendance n'ont pas encore été élaborés. En outre, dans cette région, le problème d'une gestion efficace du rapport entre Nord et Sud est encore sans solution. Tout cela nécessite l'élaboration d'une politique de coopération régionale dont les objectifs soient complémentaires, qu'il s'agisse de la rive africaine ou de la rive européenne, mais qui reste à la fois pragmatique et flexible. En Afrique, il s'agit de soigner plusieurs des causes socio-économiques importantes de l'instabilité intérieure et de la crise de légitimité, ainsi que de confirmer et renforcer le rôle indépendant et les valeurs propres de ces sociétés dans le cadre global. En Europe, il s'agit de limiter l'instabilité, de réduire les risques dérivant de l'écart des facteurs économiques et démographiques et, dans un cadre plus général, d'empêcher la transformation de la Méditerranée en une nouvelle frontière conflictuelle.

L'objectif commun est celui d'assurer une plus grande stabilité et sécurité au rapport d'interdépendance dans le but de garantir le processus nécessaire de changement et de croissance. La stabilité doit être recherchée dans un lien positif entre facteurs intérieurs et internationaux: l'élaboration et l'affirmation constante d'un ensemble commun de valeurs et de priorités, qui se fonde sur les différentes réalités et perceptions politiques et culturelles des sociétés méditerranéennes. La coopération internationale et le processus de reconstruction et de renforcement du consensus sont les deux revers de la même pièce. Dans une période où les

menaces militaires contre la sécurité nationale apparaissent relativement moins importantes, la sécurité dépend aussi de la capacité concrète de faire face en temps utile aux risques qui dérivent des écarts politiques et économiques et des crises de systèmes, sans accroître les divisions internationales.

Il s'agit donc de concevoir et de lancer des initiatives significatives dans les différents domaines de l'économie et du développement, ainsi que dans les domaines politiques et de la sécurité. Mais pour qu'elles puissent réellement produire une plus grande coopération internationale, il faut les encadrer dans un schéma plus général de coopération politique et il faut affronter la dimension culturelle de fond: comment faire coexister la dialectique inévitable qui dérive de la confrontation entre la spécificité et l'enracinement profond des différents patrimoines historiques, culturels et religieux, avec la réalité d'une globalisation progressive de l'économie, de la politique, des communications et de la sécurité. Il s'agit d'une dialectique qui peut porter à un dur affrontement, qui rejeterait la Méditerranée vers une ère d'instabilité et créerait une fracture très grave au Sud de l'Europe et au Nord du monde arabe, ou bien qui pourrait se résoudre en un nouveau processus de coexistence et de coopération internationale.

Les problèmes de la Méditerranée sont connus. Néanmoins, la coopération languit, les tentatives faites au début des années 90 pour l'aménager ont échoué et le peu qui existe aujourd'hui est confié à des initiatives disséminées et à des politiques fragmentaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de repenser les propositions existantes et de les réélaborer afin d'en retirer une ligne d'action basée sur la faisabilité et le pragmatisme. Il faut, en particulier, éviter les maximalisations et les abstractions du passé.

### *Un patrimoine d'études et de propositions*

Divers traitements ont été proposés, au fil des années, et ont conduit à des hypothèses de collaboration multilatérale, depuis la politique méditerranéenne de la Communauté Européenne, ou le dialogue euro-arabe jusqu'à la proposition d'une Conférence pour la sécurité et la coopération en Méditerranée et au Proche-Orient, auxquelles sont venues s'ajouter de très nombreuses initiatives de type bilatéral, dans les secteurs les plus divers. Ce vaste patrimoine d'idées et de projets n'a malheureusement pas donné de résultats suffisants pour désamorcer les processus conflictuels. Les grands changements survenus sur la scène internationale et en Méditerranée aussi, permettent à présent de revoir ce patrimoine d'idées et d'initiatives, que ce soit pour y trouver l'inspiration nécessaire à de nouvelles entreprises, ou pour en revitaliser et potentialiser d'autres déjà en cours, ou pour éviter, dans la mesure du possible, certaines des erreurs qui ont empêché leur réalisation complète. Cet agenda n'ignorera donc pas le passé mais tentera, au contraire, de repenser les propositions existantes, afin de les adapter aux changements accélérés de ces dernières années et de les recomprendre dans un plan d'action faisable et pragmatique.

L'initiative de coopération du Forum de la Méditerranée, née sur la proposition du gouvernement égyptien en 1993, dans la même ligne d'une idée avancée par le gouvernement marocain, a l'avantage d'être une formule ouverte et flexible, peu institutionnalisée, et de viser plus à la réalisation concrète des propositions avancées qu'à leur acceptation préalable par tous les interlocuteurs potentiels. Elle ne se présente pas comme une alternative à d'autres sur le tapis ou à d'autres schémas de coopération existante. La Méditerranée, comme l'Europe, est une région qui touche les intérêts vitaux de nombreux gouvernements, et même bien au delà des gouvernements riverains, qui ont tous d'excellentes raisons pour être présents dans cette région, et donc qui ont

aussi le droit d'être impliqués dans les différents schémas de coopération possible (tout comme ils seraient inévitablement impliqués dans des situations de type conflictuel). En tant que carrefour de régions et d'expériences diverses, la Méditerranée ne peut pas imposer, pas même aux seuls états riverains, une communauté de vues et d'intérêts qualitativement et quantitativement différente (et encore moins supérieure) de celles qui sont engendrées par leurs situations géo-stratégiques, géo-économiques, culturelles et religieuses respectives. L'interdépendance et l'importance des liens économiques et politiques inter-méditerranéens ne justifie en aucune façon pareille perte d'identité. Il est donc nécessaire de procéder de manière empirique, à petits pas et par groupes de pays, afin d'accroître lentement la force de la coopération par la concrétisation des résultats et afin d'étendre l'institutionnalisation de cette coopération aux pays et aux secteurs qui au fur et à mesure seront prêts ou auront besoin de cette démarche, non pas en opposition envers l'extérieur, mais pas non plus trop dépendants de la volonté de l'extérieur et des autres interlocuteurs non impliqués dans l'immédiat.

Tout cela, enfin, ne concerne pas seulement les états et les gouvernements, mais aussi la société civile dans son ensemble. Cela est particulièrement vrai en Méditerranée, où la société civile a toujours fait preuve d'une capacité concrète de coopération, d'une générosité et d'une imagination qui ont, par contre, souvent fait défaut au niveau officiel. Dans une certaine mesure, on peut dire que le concept même de l'existence d'une culture ou d'une société "méditerranéennes" est quelque chose qui continue à exister en dépit des états qui s'acharnent sur cette mer, et plus que grâce à eux, par l'effet du processus libre et irrésistible de l'ingérence humaine et de l'affinité entre les gens.

Il faut ajouter aujourd'hui à cela l'importance croissante de l'activité des innombrables organisations non gouvernementales, des centres d'études ou d'initiatives et surtout des entrepreneurs et des travailleurs eux-mêmes, dont la mobilité (Sud-Nord certainement, mais aussi Nord-Sud) n'a fait que croître. Pareille réalité nécessite une juste reconnaissance de la part des gouvernements, qui doivent par tous les moyens renforcer et potentialiser les initiatives, sans pour cela humilier la liberté et l'autonomie.

### *Eléments essentiels de la coopération*

Les éléments essentiels de la ligne d'action avancée dans cet Agenda sont les suivants:

- il est nécessaire de définir un cadre de coopération entre les pays de la Méditerranée, institutionnalisé de manière souple, flexible, et ayant pour objectif de garantir de meilleures conditions de coopération multilatérale;
- le résultat d'une coopération croissante entre les sociétés et les états de la Méditerranée au niveau culturel et économique constituera aussi une interaction plus grande dans le domaine politique et renforcera ce mécanisme de coopération politique, plus ou moins formel, qui est à la base de ce processus;
- sans fermer la porte à de futures adhésions, la coopération doit être amorcée avec les pays arabes et européens de la Méditerranée qui ont actuellement fait preuve d'un intérêt concret à le faire, à savoir l'Algérie, l'Egypte, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, le Maroc, le Portugal, l'Espagne, la Tunisie et la Turquie;



- la coopération méditerranéenne nécessite un cadre institutionnel spécifique au sein duquel les pays communautaires de l'Europe du Sud doivent avoir une responsabilité spécifique, que ce soit à l'égard des partenaires de la rive Sud ou des pays européens du Nord; ce cadre, plus ou moins institutionnalisé, doit cependant être relié à la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'Union Européenne;

- les institutions de la coopération politique doivent se proposer d'atteindre deux objectifs principaux:

a) accroître la cohérence entre les processus de formation du consensus au sein de chaque pays et la coopération internationale pour une meilleure gestion de l'interdépendance et des grands processus économiques, sociaux et culturels globaux, pour une diminution et une résolution de crises éventuelles et pour une réduction des risques;

b) rechercher les conditions dialectiques visant à l'insertion de la région méditerranéenne dans les processus de globalisation, en réduisant la tension entre globalisation et spécificité: le thème de la dimension humaine est, de ce fait, destiné à être prédominant dans la coopération méditerranéenne;

- c'est pour cela que le développement des politiques publiques et privées de coopération culturelle et de dialogue et l'établissement de réseaux de communication et d'échange plus solides entre les deux rives de la Méditerranée devra jouer un rôle primordial dans la mise en place des finalités de ce projet;

- plus généralement, alors que le rôle d'élan et de coordination de la coopération intergouvernementale reste essentiel, le développement concret de la coopération multilatérale dépend en grande partie de l'initiative et de l'extension de l'action de coopération des entités non gouvernementales; une interaction constante et efficace entre le niveau officiel et le niveau privé et non gouvernemental est nécessaire;

- la coopération économique des partenaires méditerranéens doit se concentrer sur des problèmes de fond, et surtout sur l'écart énorme qui sépare le Sud du Nord et sur la responsabilité de ce dernier à affronter ce problème avec une capacité de "vision" adéquate; cette vision comporte avant tout trois aspects: l'ouverture du marché européen, le caractère central de l'immigration, la responsabilité européenne à garantir le soutien du développement et la protection de l'environnement.

- dans le même cadre d'un renforcement de l'initiative non gouvernementale et des divers niveaux d'autonomie de la société civile, il faut, dans le domaine économique, mettre l'accent sur la renaissance d'institutions, d'autonomies et d'initiatives décentralisées; une longue période de centralisation des décisions au niveau de l'Etat et de concentration des ressources a empêché la diffusion des articulations économiques nécessaires dans le tissu des sociétés, en affaiblissant d'autres facteurs importants (artisanat, commerce, droits domaniaux); la désarticulation actuelle des économies au sud de la Méditerranée est un facteur significatif de leur sous-développement.

### *Coopération politique*

Un processus de ce genre, flexible et pragmatique, nécessite un niveau minimum, mais

cohérent et efficace, d'institutionnalisation visant à mieux gérer la dialectique entre la globalisation des grands processus économiques, d'information, sociaux et des communications et la spécificité du consensus politique intérieur, de l'identité culturelle et religieuse, des modèles de développement, et dans certains cas de la sécurité aussi. L'institutionnalisation doit concerner plus particulièrement deux aspects: celui de la coopération politique nécessaire à définir et à potentialiser les valeurs et les priorités communes, à confronter des situations de crise et à en réduire les risques, et celui des instruments nécessaires à mettre en place des politiques spécifiques ou des projets de coopération. Cet instrument peut être appelé CPM (Coopération politique en Méditerranée).

La CPM ne doit pas être envisagée comme une institution complexe et articulée unique, mais plutôt comme un ensemble interactif de différentes institutions "légères", qu'il faut adapter au changement des circonstances et des exigences et qu'il faut aligner sur le niveau réel de la coopération possible, et qui puisse de manière variée et libre être en liaison avec les autres réalités multilatérales existantes lorsque celles-ci ont des intérêts et des engagements importants pour cette région ou pour ces initiatives spécifiques.

Ses tâches sont le dialogue et la véritable consultation entre les gouvernements, mais aussi l'organisation d'un rapport de communication multilatéral entre la sphère des initiatives publiques et celle des initiatives privées. Dans l'idéal, la CPM devrait définir une liste de priorités et d'objectifs qui servent de stimulation et d'orientation à toute sorte de coopération (bilatérale ou multilatérale, publique ou privée), représentant ainsi un interlocuteur institutionnel utile et en même temps un instrument de contrôle possible des progrès effectués dans les directions désirées.

Autrefois, diverses hypothèses de coopération infra-méditerranéenne ont été avancées, et notamment celle qui porte le sigle CSCM dans la version élaborée par le Document Final adopté lors de la réunion de l'Union Interparlementaire de Malaga, en 1992. Le temps, semble-t-il, n'est pas encore venu de reprendre un plan aussi vaste et ambitieux. Des problèmes fondamentaux, notamment, dans ce document, comme celui de la gestion des crises internationales et des aspects liés aux équilibres et aux menaces militaires, doivent être réexaminés à la lumière des évolutions possibles des Nations-Unies, du déroulement de la Conférence de Paix pour le Proche-Orient et de la solution des multiples problèmes des Balkans, sans oublier qu'ils dépendent aussi, dans une large mesure, de l'évolution du cadre stratégique dans l'ex-Union Soviétique (y compris toutes les Républiques indépendantes qui ont des frontières communes avec le Proche-Orient, à l'Ouest et à l'Est de la Mer Caspienne). A notre avis, il faut au contraire, ici, nous concentrer sur le mécanisme du dialogue politique.

Le cadre institutionnel de la CPM pourrait donc reprendre des éléments utiles dans le cadre suggéré pour la CSCM, notamment dans la version élaborée par le "Document Final" adopté lors de la réunion de l'Union Interparlementaire de Malaga en 1992. Cependant, ce cadre devrait remettre à plus tard la possibilité d'inclure des institutions destinées à la gestion des crises et aux aspects militaires et se concentrer, au contraire, au début, sur la création et sur le renforcement d'un dialogue politique.

Ce dialogue devrait être caractérisé par divers niveaux d'engagement, gouvernemental et non gouvernemental, public et privé. Il est difficile de penser pouvoir définir la coopération politique méditerranéenne dans les mêmes formes et avec les mêmes contenus qui caractérisent la coopération atlantique et la coopération européenne, toutefois il est nécessaire de lui donner une consistance suffisante et surtout de l'importance et de la continuité.

De ce point de vue, en ce qui concerne la CPM, nous proposons d'établir un réseau de liaison et de consultation permanente (avec des équipements techniques spécifiques) entre les pays qui participent à cet exercice, et une liaison d'information permanente des pays membres n'en faisant pas partie avec le système de la coopération politique européenne, qui devra être accompagné de rencontres périodiques aux différents niveaux et de la possibilité d'organiser des rencontres ad hoc. Cet effort constituerait un élément important complémentaire de l'initiative, avancée auprès de l'Union Européenne par les gouvernements italien et britannique, d'associer immédiatement à la coopération politique européenne les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Dans ce cas, naturellement, ce n'est pas un mécanisme formel d'association qui est proposé (mécanisme qui ne peut être étendu qu'aux autres pays européens), mais simplement la reconnaissance de l'opportunité de montrer concrètement l'importance stratégique et politique que revêt aussi cette région pour l'UE.

Il faudrait aussi inscrire dans ce cadre des consultations multilatérales sur des thèmes plus généraux de sécurité globale (comme par exemple les thèmes qui portent sur la prolifération des armements de destruction en masse) ainsi que d'autres thèmes qui ne relèvent pas de la politique étrangère à proprement parler et qui concernent au contraire d'autres thèmes politiques d'un grand intérêt comme ceux affrontés par la coopération européenne en matière juridique, de lutte contre la criminalité organisée et contre le terrorisme international, et dans d'autres aspects généraux des politiques gouvernementales.

Que ce soit au niveau gouvernemental ou au niveau des organisations non gouvernementales (y compris les organismes parlementaires, les associations professionnelles, etc.), il faudrait que le dialogue, pour être réellement fructueux à longue échéance ou entamer une ère de coopération majeure dans le cadre d'un consensus politique accru, affronte en priorité le problème du rapport entre les cultures méditerranéennes et de la dimension sociale et humaine. La CPM devrait être un exercice à double voie, gouvernementale et non gouvernementale, deux niveaux autonomes mais pouvant se soutenir réciproquement. La participation de parlementaires et de diplomates au niveau non gouvernemental serait un moyen de relier les deux cadres. On pourrait partir des huit principes énumérés à ce propos dans le Document Final de Malaga, déjà cité. L'objectif devrait être celui de vérifier concrètement la conformité de ces principes aux situations réelles, et d'envisager aussi de les compléter et de les renforcer.

La coopération culturelle et la coopération économique devraient bénéficier d'une attention particulière, pour devenir les instruments d'élection dans la mise en place du dialogue mené au niveau politique.

Le mécanisme de la CPM devrait être doté d'instruments capables d'établir des contacts directs et réguliers avec les entités non gouvernementales destinées à être les protagonistes du développement de la coopération dans la région. Il devrait, si possible, pouvoir mobiliser les moyens financiers nécessaires.

Parmi les initiatives de la CPM pourrait figurer celle de faciliter l'élaboration périodique d'un Rapport Méditerranéen, de source privée et donc non attribuable aux simples gouvernements, sur la situation de la coopération et des conflits dans la région et sur les mesures à proposer pour améliorer et approfondir la coopération. Ce rapport pourrait servir de base pour le débat d'une réunion annuelle de type Gymnich, au niveau intergouvernemental, qui stimulerait une interaction continue entre les deux niveaux. Ce rapport pourrait être élaboré concrètement par les instituts

d'études internationales des pays intéressés, compte tenu du fait qu'ils ont déjà établi de manière autonome des réseaux importants de communication et de collaboration dans le cadre de groupes comme celui de la Mediterranean Study Commission.

### *Les secteurs de la coopération*

Les différents secteurs faisant l'objet de la coopération, examinés ci-dessous, pourront engendrer des suggestions et des recommandations de politique assez inégales entre elles à cause du développement objectif différent des cadres de coopération respectifs. La coopération économique est très structurée, que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral, et repose sur un patrimoine de connaissances et d'analyses très approfondies. Au niveau multilatéral on peut en dire autant en ce qui concerne la coopération pour l'environnement, qui, en Méditerranée, a pu bénéficier du cadre prévu par la Convention de Barcelone de 1975 et du Plan d'Action pour la Méditerranée. En revanche, la coopération culturelle est plus développée au niveau bilatéral, mais dans l'ensemble, elle constitue un terrain plus nouveau que les deux autres. Dans le domaine culturel, l'action du privé est déjà importante, diffuse et capillaire, même si elle est assez peu coordonnée. Pour ce qui est des domaines économique et de l'environnement, par contre, l'action des gouvernements joue un rôle prédominant et décisif. Ces inégalités se reflètent dans les propositions d'action qui sont formulées ci-dessous.

### *Coopération culturelle*

Avant de définir les politiques adaptées, il faut souligner que le développement de la coopération culturelle a besoin que se divulgue au milieu des populations intéressées la conscience d'un héritage historique et culturel commun. Il faut rappeler des séquences historiques communes, des vies exemplaires de grandes personnalités des deux rives de la Méditerranée, l'histoire et les images des villes méditerranéennes, les carrefours de la région et les images d'un développement artistique commun. Il faut mettre en évidence le rôle essentiel de la femme dans le développement de la culture méditerranéenne. L'apparition d'une sorte d'imaginaire méditerranéen pourra constituer la base d'une forme d'identité partagée. Il est indispensable que cette identité existe pour la croissance du dialogue et de la coopération dans le domaine de la culture. On ne peut atteindre cet objectif à l'aide d'une politique spécifique, mais elle doit animer toutes les politiques qui seront évoquées ci-dessous.

La coopération culturelle méditerranéenne, devrait se concentrer sur des lignes directrices d'action qui correspondent aux besoins communs définis par les états, mais aussi sur des terrains de convergence élaborés de manière autonome par les sociétés respectives. Ces deux lignes directrices devraient s'accompagner d'actions visant à élargir le terrain de convergence des sociétés. Cet élargissement multiplierait par ailleurs la possibilité des états à agir collectivement sur la base des besoins communs définis.

L'ensemble de la coopération culturelle devrait adopter les critères de méthode suivants: synergie entre public et privé; continuité; visibilité; décentralisation.

Trois axes d'action apparaissent prioritaires pour la coopération culturelle méditerranéenne (au sein de laquelle il faudrait ensuite définir les secteurs stratégiques sur lesquels

concentrer les efforts): les besoins communs de développement; les échanges entre les sociétés civiles; l'élargissement du terrain de convergence.

Parmi les besoins communs de développement dans le domaine culturel, le secteur stratégique est incontestablement celui de la mise en valeur des ressources humaines et de la promotion des capacités de recherche et de développement, avec une référence spéciale à des catégories particulièrement sensibles du patrimoine humain comme les jeunes et les femmes.

Les canaux de l'instruction formelle peuvent apporter une grande contribution dans ce sens, mais il faut stimuler et soutenir de manière adéquate leurs capacités d'adaptation et la création de synergies.

Actions possibles dans ce secteur:

- création d'un programme de mobilité transméditerranéenne pour les études universitaires qui bénéficie de l'expérience et soit relié aux programmes existants de la Communauté Européenne dans ce secteur: Erasmus (intracommunautaire) et Tempus (CE-Europe centrale et de l'Est). A côté du programme CE Avicenna, qui concerne la coopération scientifique et technologique, le programme (qui pourrait s'appeler Averroès) devrait faciliter non seulement la circulation et l'enrichissement de la formation précédant le doctorat des étudiants, ce qui a rendu célèbre Erasmus en Europe, mais en tenant compte, aussi, de la spécificité des rapports interculturels méditerranéens, grâce à une mobilité plus grande des enseignants, il devrait également stimuler l'élaboration des "pièces manquantes" dans les curriculum des universités méditerranéennes.

- la transformation du programme Med-Campus de la CE en un programme de coopération permanente (l'initiative actuelle entreprise dans le cadre de la politique méditerranéenne renouvelée prendra fin durant l'année académique 1995-1996); l'augmentation des dotations financières du programme; la révision des mécanismes de participation de manière à soutenir plus largement la participation de centres de recherche non gouvernementaux.

- la création d'un "doctorat méditerranéen", c'est-à-dire un troisième cycle d'études commun aux pays de la Méditerranée; il s'agirait d'utiliser les enseignements existants auprès des différentes universités et de les rendre disponibles à un public d'étudiants provenant des différents pays de la région. Les étudiants obtiendraient un diplôme académique reconnu et utilisable dans les différents pays de la Méditerranée qui participeraient à l'exercice. Ce projet comporte un niveau d'intégration et de dialogue assez élevé, car il ne se limite pas à transférer des connaissances du Nord au Sud en utilisant les ressources du Nord, mais il tend à utiliser aussi le savoir scientifique et technique pour le développement de la région méditerranéenne. Ce projet contient d'excellentes propriétés de faisabilité, car il peut être mis au point rapidement suivant la proposition de l'Université de la Méditerranée (UNIMED), avec un coût limité, essentiellement destiné à couvrir la mobilité des étudiants et des enseignants.

La coopération culturelle en Méditerranée, sans doute plus que par l'initiative gouvernementale, est soutenue par une myriade de réseaux d'échange d'initiative privée dans les secteurs les plus divers: à commencer par les jumelages entre les villes et les écoles, ou par la collaboration directe entre les centres de recherche, les syndicats, les associations de catégorie, jusqu'aux initiatives conjointes dans le domaine des arts, du spectacle et du sport.

Ce niveau de la coopération, pour la coopération culturelle, se réalise par le biais d'un

secteur stratégique, celui de ce que l'on appelle la société civile, dont la richesse et l'autonomie constituent la garantie fondamentale du pluralisme culturel. En outre, la collaboration des 'sociétés civiles' de la Méditerranée constitue le plus important laboratoire de globalisation dialectique, le lieu où les prêts et les délocalisations culturels ont de plus grandes possibilités d'être transformés en formes et en contenus utiles à la production économique, artistique et à la solidarité sociale.

Le flux très riche d'expériences de la coopération d'initiative non gouvernementale n'a pas besoin d'être dirigé vers des objectifs particuliers, mais plutôt d'être soutenu et renforcé non seulement par les Gouvernements nationaux, mais surtout par les Gouvernements régionaux et locaux, par les Fondations privées et par les organismes internationaux, comme la Communauté et l'Unesco.

Le soutien le plus utile dans ce secteur informel est celui de la diffusion de l'information. Une information sur les activités de la coopération culturelle déjà existantes pour éviter des doubles et faciliter les synergies, mais aussi une information sur les réseaux publics et privés potentiellement disponibles à financer les activités.

Des actions possibles dans ce secteur comprennent:

- l'organisation de manifestations culturelles publiques de haut niveau spécialement consacrées à la Méditerranée ou étendues à la Méditerranée, suivant l'expérience amorcée par le Festival de la Fondation RomeEurope; le Festival de Montpellier, etc.

- la création d'un centre d'initiative méditerranéenne qui garantisse: le recensement par secteur d'activité des initiatives stables de coopération (festivals, networks, foires, etc.) existant dans les divers secteurs; le recensement des sources de financement stables disponibles pour les différents secteurs (fondations, accords intergouvernementaux bilatéraux et multilatéraux, prix, etc.); la création et la mise à jour de données de base sur les activités et sur les financements par secteur;

- l'adaptation des expériences des programmes Med-Invest et Med-Campus de la CE à la coopération culturelle méditerranéenne; le programme devrait encourager l'association des institutions publiques et privées dans l'élaboration, la réalisation et le financement de projets dans des secteurs culturels comme le spectacle, le tourisme culturel, l'édition, la mode;

- les initiatives mises au point à l'aide des actions indiquées ci-dessus et d'autres devraient faciliter l'apparition d' 'Assemblées méditerranéennes' dans les différents secteurs de la coopération (par exemple femmes, syndicats, ligues des droits de l'homme, édition, collectivités locales, enseignement primaire, etc.) auxquelles devraient participer, par roulement, des représentants élus des associations intéressées; une fois créées, les Assemblées méditerranéennes devraient se prononcer de manière autonome sur les lignes de la coopération à suivre et sur les instruments pour la réaliser, mais elles devraient aussi être intégrées dans le processus de décision relatif au niveau intergouvernemental de la coopération.

Les initiatives visant explicitement l'élargissement du terrain de convergence culturelle entre les sociétés méditerranéennes constituent l'axe le plus important de tout le cadre de la coopération. Au sein de cet axe, l'enseignement (formel et informel) et les médias (avec une attention particulière à la télévision) représentent les secteurs stratégiques sur lesquels concentrer l'action de la coopération.

Les actions possibles dans ce secteur comprennent:

- l'utilisation des programmes de coopération universitaire méditerranéenne (voir ci-dessus) et/ou la création de chaires ad hoc pour inscrire dans les curriculum des sciences humaines des universités méditerranéennes les 'pièces manquantes', c'est-à-dire les enseignements relatifs à l'étude comparée de l'histoire méditerranéenne; et en particulier: étude des apports des civilisations méditerranéennes pré-islamiques (egyptienne, phénicienne, gréco-hellénique) à la civilisation arabo-islamique; étude des apports de la civilisation arabo-islamique à la culture européenne (histoire de la science, histoire de la philosophie, histoire de l'art); étude des apports de la culture ottomane;

- élaboration et gestion concertée des modules pour l'enseignement de matières d'histoire et de géographie européenne et des pays arabes durant des cycles d'enseignement pre-universitaire; les modules pourraient être utilisés pour la préparation d'une Journée de la Méditerranée qui se tiendrait une fois par an dans les écoles primaires et secondaires de plusieurs régions des pays participants, par roulement; l'élaboration, la mise à jour et l'enseignement des modules pourrait être inscrit dans les programmes de formation des enseignants.

- élaboration concertée de modules d'information (éléments d'histoire, doctrine, droit, usages et coutumes) sur les trois grandes religions méditerranéennes (judaïsme, christianisme, islamisme); à la suite d'une adaptation aux différentes réalités nationales, les modules pourraient alors être intégrés dans des cours de formation (et dans les examens d'aptitude professionnelle relatifs) destinés aux principaux opérateurs sociaux (infirmiers, assistants sociaux, police);

- élaboration concertée de modules d'information sur les droits de l'homme, en particulier sur les femmes, inscrits dans les cycles d'enseignement formel et informel décrits plus haut; dans toutes les actions envisagées, l'élaboration des modules devra être le fruit de la coopération des associations de catégorie intéressées (enseignants, assistants sociaux, etc.), des centres de recherche publics et privés, des institutions locales et nationales compétentes;

- révision des textes d'histoire destinés aux écoles afin de rendre homogène la perception historique et culturelle de la région;

- encouragement à la collaboration et au développement dans le domaine de l'informatique;

- rationalisation et renforcement des initiatives bilatérales et multilatérales existantes pour soutenir la coproduction de films de fiction et de non fiction pour le cinéma et la télévision. Un exemple: des actions de renforcement du soutien à la coopération décentralisée, sur le modèle du programme CE Med-Media; des accords bilatéraux entre les télévisions publiques des états intéressés sur la programmation de quotas concordés de produits cinématographiques méditerranéens (coproduits et non). Il est très important que, dans l'expérience des individus, les actions de coopération soient liées aux images concrètes de la solidarité culturelle en Méditerranée. On pourrait trouver une aide dans ce sens, comme on l'a dit, par le biais de documentaires ou d'autres reportages, dans l'évocation de séquences historiques communes, de biographies de grandes personnalités des deux rives de la Méditerranée, de l'histoire et des images des villes méditerranéennes, des carrefours de la région et des développements artistiques communs;

- un nouvel effort dans la traduction et la diffusion des chefs d'oeuvre des littératures

méditerranéennes (comme, par exemple, les oeuvres de l'écrivain andalou Ibn Hazm ou le Don Quichotte de Cervantes).

### *Emigration et emploi*

Le problème de l'émigration est à la fois économique, social et culturel. L'émigration fait partie d'un mouvement plus vaste de personnes qui naît de motivations non seulement économiques (par exemple, il comprend de nombreux réfugiés). Les politiques relatives à ces mouvements de personnes sont destinées à jouer un rôle fondamental dans le futur des relations de coopération en Méditerranée. C'est pourquoi, dans le cadre de la coopération méditerranéenne, la place qui sera accordée à ce problème dans la stratégie d'action générale des pays de la région constituera en soi un élément important d'orientation et une mesure décisive de confiance et de sécurité.

Du point de vue socio-culturel, l'absence persistante d'une politique commune dans le cadre de l'Union Européenne est un facteur en tout cas plus négatif que les orientations possibles de limitation ou de fermeture de cette même politique; une politique commune européenne relative à l'accès des citoyens non-communautaires, à leur traitement et à leurs droits est très urgente.

Au sein de l'Union Européenne, la réponse générale en termes de politiques et de stratégie devant la pression migratoire croissante a été de donner la priorité (a) à la réglementation et au contrôle des flux, à l'arrivée, des travailleurs non-communautaires, et (b) à la "non discrimination" sur le marché du travail de l'Union Européenne entre travailleurs communautaires et travailleurs "légitimes" non-communautaires en termes d'embauche, de législation et de sécurité sociale. Ces politiques devraient être accompagnées de mesures destinées à mieux garantir la dignité personnelle et le respect culturel des immigrants, en leur assignant une place plus précise dans les sociétés qui les accueillent et une perspective d'intégration politique.

Il est souhaitable d'alléger les réglementations et les contrôles, mais cela ne peut être faisable de manière réaliste que dans un contexte où les possibilités d'emplois augmentent sur la rive Sud, le seul remède à long terme en fonction des tensions croissantes sur les marchés du travail de la région. La croissance de l'emploi, n'a pas été, dans la région, le point prioritaire des politiques, des stratégies et des programmes d'ajustement structurel. Il faut renverser cette approche: les plans d'ajustement structurel doivent être conçus et évalués sur la base de leurs capacités à créer et à soutenir l'emploi dans la production. Il faudrait donc envisager des changements dans les politiques d'ajustement structurel, dans l'évaluation et dans les critères de sélection des projets. Les pays de l'Europe du Sud devraient faire en sorte que la Communauté Européenne adopte cette approche dans sa politique de coopération.

On ne commencera à voir les résultats d'une meilleure politique communautaire en termes d'emploi et de migration qu'après plusieurs années. A brève échéance, il faudrait mettre en pratique, entre autres, les suggestions du schéma du Bureau International du Travail se proposant d'identifier des stratégies et des programmes de création d'emplois afin de limiter l'immigration de la rive Sud vers la rive Nord de la région:

- amélioration des programmes d'apprentissage et de crédit pour soutenir la création et les opérations initiales de coopératives entre jeunes;



- développement d'infrastructures de support pour promouvoir des "districts industriels" dans des secteurs capables d'être compétitifs au niveau international;
- création de fonds de garantie (ou d'instruments analogues) pour contribuer à canaliser les rétributions des émigrants vers de petites et moyennes entreprises, de préférence organisées en "districts";
- renforcer, à l'aide de "couveuses" opportunes, les micro-entreprises émergentes dans le secteur informel de l'économie afin de les faire évoluer vers des petites-moyennes entreprises des "districts";
- améliorer les infrastructures, le crédit, la commercialisation et, en général, les conditions d'existence dans le secteur agricole, qui devrait continuer à produire les moyens de subsistance à près de 25 % de la force-travail des pays de la rive Sud dès la première décade du siècle prochain;
- apprentissage pour les travailleurs qui rentrent de concert avec des mécanismes institutionnels permettant de contribuer à canaliser leurs épargnes et leurs rétributions vers des investissements productifs pouvant créer du travail;
- améliorer la réglementation sur l'accès des travailleurs saisonniers;
- au cas où seraient introduits dans l'Union Européenne des "quotas" d'immigrants en rapport avec les grandes zones d'exportation de travail, ces quotas devraient tenir compte des anciens liens et des relations existantes dans le bassin méditerranéen et de la forte interdépendance entre la rive Sud et la rive Nord.

### *Agriculture et alimentation*

Malgré de fortes contraintes, le secteur agricole dans les pays de la rive Sud a connu au cours des vingt dernières années une croissance intense. Cependant, en dépit du caractère stratégique de ce secteur pour ce qui est du développement et de la sécurité des pays intéressés, il reste plutôt faible. A côté d'interventions plus traditionnelles (infrastructures, améliorations foncières, adaptation des cultivars, etc.), le renforcement du secteur nécessite l'adoption de degrés différents d'intervention, et donc, de coopération:

- interventions structurelles pouvant influencer les conditions de marché en éliminant les contraintes sur les prix, sur le choix des cultures, sur les transactions internationales (les effets négatifs à court terme que ces interventions peuvent avoir sur les couches les plus faibles socialement de la population peuvent être limités à l'aide de politiques spéciales de soutien social);
- interventions de renforcement des capacités compétitives des entreprises agricoles accompagnées d'interventions de qualification des entrepreneurs et des compétences agronomiques des agriculteurs.

L'assistance technique et la coopération dans les domaines agricole et alimentaire peuvent être améliorées. Elle bénéficie, cependant, d'un cadre institutionnel et opérationnel qui fonctionne déjà bien.

Pour la relance du secteur agricole et alimentaire sur la rive Sud de la Méditerranée, il est, en outre, crucial, d'intensifier les infrastructures pour le drainage et la réglementation des eaux. Les nouvelles technologies disponibles dans ce domaine permettent d'obtenir une efficacité élevée des investissements. L'eau -en tant que partie d'un effort d'industrialisation plus vaste- est un secteur dans lequel l'intervention actuelle est carente; il faut au contraire l'accroître et la concentrer.

Le renforcement du secteur agricole des pays de la rive Sud, en dépit des efforts déployés avec succès, ne pourra pas leur assurer une situation d'autosuffisance alimentaire; pour faire face aux besoins alimentaires, il est nécessaire d'élargir les capacités d'exportation de manière à accroître la possibilité de financer les importations de denrées alimentaires.

Tandis que ces pays ont adopté des politiques de libéralisation commerciale en fonction de leurs marchés, l'accès aux marchés de l'Union Européenne reste toujours difficile et limité, de ce fait, les possibilités d'exportation des pays du Sud de la Méditerranée dans le secteur agricole.

Le manque de perspectives favorables dans ce secteur entraîne l'urbanisation, le chômage urbain et l'émigration. Il faut donc évaluer l'ouverture du marché européen comme une mesure à moyen terme visant à renforcer l'emploi dans les pays de la rive Sud et limiter, de la sorte, les flux d'émigration. Il s'agit donc d'une mesure fondamentale dans le cadre de la coopération Nord-Sud de la Méditerranée. A l'exemple de l'émigration, elle devrait occuper une place centrale dans la "vision" européenne des rapports Nord-Sud et contribuer à renforcer la confiance.

C'est pourquoi il est nécessaire que le projet de créer des zones de libre échange entre la Communauté Européenne et plusieurs pays de l'Afrique du Nord, aujourd'hui à l'ordre du jour, prévoit une libéralisation totale dans le secteur agricole et ne s'encombre pas au contraire des protections et des fermetures présentes dans les accords commerciaux actuels.

### ***Energie et développement industriel***

L'énergie, l'eau et la chimie constituent les piliers d'une stratégie de développement industriel en mesure d'offrir des opportunités d'investissement aux capitaux occidentaux, arabes et internationaux et de jeter les bases en vue d'une diffusion de la croissance à l'ensemble du territoire. Les lignes d'un programme économique possible à concerter pour les pays de l'Afrique du Nord peuvent être résumées comme suit:

- augmenter la fourniture d'énergie à bon marché, sous forme de gaz et/ou d'électricité dans les villes côtières de la Méditerranée du Sud afin d'encourager l'industrie et l'artisanat et d'accroître le bien-être des populations; de récents calculs effectués par l'Observatoire Méditerranéen de l'Energie suggèrent la possibilité d'un coût extrêmement bas dans la transformation du gaz naturel en électricité;
- créer de nouvelles infrastructures pour exporter de l'énergie vers l'Europe, qu'elle soit sous forme de gaz ou d'électricité, à l'aide de nouveaux gazoducs ou équipements électriques;
- réaliser un projet d'adduction d'eau en utilisant les nouvelles technologies disponibles, de manière à renforcer l'agriculture et à faire reculer le désert;
- lancer un programme de chimie industrielle pour transformer sur place les feedstocks existants

et/ou transportés en Europe; produire des carburants non conventionnels pour le transport et pour la combustion afin de libérer du pétrole pour l'exportation.

Ce projet pourrait être réalisé selon les modalités suivantes:

- aucune aide entre gouvernements simplement destinée à subventionner les consommations non productives;
- l'effort devrait être concentré sur des projets spécifiques d'investissement à réaliser par le biais de joint-ventures avec des compagnies occidentales;
- financement international du capital des sociétés locales pour ces projets (il faut rappeler qu'un financement extérieur entraîne la collecte locale de capitaux dans une proportion de 5 à 1).

On pourrait obtenir, à ces conditions, la coopération totale du système financier international et celle des états pétroliers du Golfe, une coopération qui serait importante tant pour le financement que pour les programmes d'adduction du gaz.

### *Environnement*

Les lignes d'un développement basé sur un fort investissement dans des secteurs auxquels les économies nord-africaines sont intéressées en raison de leurs dotations naturelles, mettent en évidence l'importance du lien écologique afin que l'on réalise un développement soutenable, c'est-à-dire compatible avec la protection et la conservation de l'environnement.

Aujourd'hui encore, l'indication fondamentale du Plan Bleu, c'est-à-dire de l'incorporation ab initio des politiques écologiques et territoriales dans les stratégies de développement, reste inobservée. Les pays de la Méditerranée ont adopté des législations écologiques très peu homogènes entre elles. La Communauté Européenne a consacré plus d'attention aux problèmes de l'environnement des pays de l'Europe de l'Est qu'à ceux des pays méditerranéens. Malgré tout cela et surtout grâce au Plan d'Action de la Méditerranée, un cadre de coopération internationale méditerranéenne existe et pourrait être renforcé avec une relative facilité. En effet, des initiatives sont en cours pour donner suite en Méditerranée aux indications de la Conférence de Rio de Janeiro ("Agenda 21").

Garantir un développement soutenable et des politiques écologiques adéquates en Méditerranée est, en grande partie, du ressort de la Communauté Européenne, principal partenaire du développement des pays de la rive Sud de la Méditerranée. Il s'agit d'une action à moyen et long terme qui devrait qualifier la "vision" de la Communauté.

A plus brève échéance, on peut définir des initiatives de coopération utiles dans le domaine de l'environnement qu'il faudrait développer tant dans le cadre multilatéral que dans le cadre bilatéral ou sous-régional.

On citera parmi les initiatives multilatérales la création d'un Centre méditerranéen pour les productions propres, l'extension à la Méditerranée du Memorandum of Understanding on Port State Control (déjà en vigueur dans l'Union Européenne), l'application à la Méditerranée du

programme de l'UNECE, "Efficacité énergétique 2000". Il existe déjà, pour ces initiatives, des supports d'ordre technique et politique, en plus d'intérêts possibles du monde industriel.

Parmi les initiatives bilatérales ou sous-régionales, on peut relever l'amorce de systèmes de contrôle de la navigation (VTS) dans certaines zones à risque particulier d'accident et le développement de technologies alternatives dans le secteur de la réfrigération ("Greenfreeze") et de l'illumination (lampes à rendement élevé). Voyons, plus en détail, quelques uns de ces programmes.

Le PNUE et l'UNIDO soutiennent la création de certains Centres régionaux pour les productions propres (Regional Clean Production Center - RCPC), dont un devrait être aménagé en Méditerranée. Le projet RCPC est né dans l'intention d'encourager, dans le cadre des plans de développement nationaux, l'introduction de technologies et de procédés productifs ayant un impact écologique nul. Dans la zone méditerranéenne, ces productions ayant un impact écologique nul pourraient jouer un rôle important, notamment dans l'agriculture, dans l'industrie du papier, de la réfrigération, et chimique (spécialement dans le secteur des solvants chlorures).

Le Memorandum of Understanding on Port State Control prévoit et met en place des systèmes de sécurité de la navigation portuaire. Il assure en outre un service de banque de données (basé en France) sur l'état de la flotte, sur les résultats des inspections effectuées, etc. L'extension d'un service analogue aux grands terminaux pétroliers méditerranéens pourraient se faire avec un engagement financier relativement contenu, et contribuer de manière significative à limiter les risques d'accidents de navigation.

Le lancement de systèmes de contrôle de la navigation (VTS) dans certaines zones à risques particuliers d'accident est déjà appliqué avec succès par plusieurs autorités portuaires (par exemple en France et au Canada) et est presque achevé dans le Déroit de Messine. Le VTS, pour lequel le savoir-faire et l'équipement sont déjà disponibles, pourrait, avec le Memorandum on Port State Control, représenter une amélioration considérable des conditions du trafic maritime, comme par exemple dans le cas des grands terminaux de l'Egypte, de l'Algérie et du canal de Suez (qui doit être prochainement agrandi).

## PARTIE 2 -MED-2000, UN AGENDA DE PARTENARIAT - SYNTHÈSE DU GROUPE DE PERSONNALITÉS INDÉPENDANTES DE LA MÉDITERRANÉE

Cet agenda se propose de contribuer à la recherche d'une stabilité et d'une sécurité plus grande dans un cadre caractérisé, comme l'est celui de la Méditerranée, par des interdépendances fortes. Dans les processus de transformation, développer la coopération internationale et renforcer le consensus national constituent les deux faces de la même pièce: la recherche et l'affirmation de valeurs communes et de priorités liées aux perceptions nationales, d'une part, et le lancement d'actions importantes dans le domaine de l'économie et du développement internationaux, de l'autre.

A long terme, si l'on considère les différentes réalités économiques, la coopération dans la région sera essentiellement influencée par les choix effectués par l'Union Européenne. La perspective d'un élargissement vers l'Est de l'Union Européenne rend de plus en plus nécessaire que l'Union accorde une attention prioritaire aux régions plus proches du Sud.

Sans fermer la porte à de futures adhésions, cet agenda, pour commencer, pourra être adopté par les pays qui sont dès maintenant intéressés à le faire. Il vise à accroître la cohérence entre les mécanismes de création du consensus dans chaque pays et la coopération internationale, de manière à pouvoir arriver à une meilleure gestion de l'interdépendance et des processus de globalisation économique, sociale et culturelle, et donc à atténuer et à résoudre les crises et à réduire les tensions engendrées par les particularismes culturels ou nationaux.

Il faut élaborer des politiques gouvernementales et privées de dialogue et de coopération culturelle et créer des réseaux plus solides pour la communication et l'échange. Il faut définir des politiques gouvernementales avec des objectifs plus clairs et des instruments mieux déterminés. Le rôle de la coopération intergouvernementale devant rester essentiel, le développement concret de la coopération dépendra de l'élargissement de l'action et de l'initiative non gouvernementale, qu'il faudra rechercher entre les deux niveaux d'une interaction constante.

La coopération économique doit se concentrer sur (a) la diminution de l'écart élevé entre le Sud et le Nord; (b) sur l'acquisition d'une plus grande compatibilité de "vision" avec le libre échange, l'immigration et l'emploi de manière à garantir un développement supportable et la protection de l'environnement. L'accent doit être mis sur la renaissance des institutions, sur les compétences et les actions d'une économie décentralisée.

Tout au long de ce processus, il faut pour soutenir et compléter son développement, définir de manière plus ou moins formelle un cadre de coopération politique entre les pays intéressés, lié à la coopération politique de l'Union Européenne; il devrait encourager le développement d'autres processus d'intégration.

### *La coopération politique*

Cet agenda exige un niveau minimal, mais cohérent et efficace, d'institutionnalisation afin de réaliser deux choses: la coopération politique nécessaire à définir et à renforcer les valeurs et les priorités, et les instruments nécessaires à la réalisation des projets spécifiques et des politiques de coopération. On appellera ce processus la Coopération Politique Méditerranéenne (CPM).

La CPM devrait être conçue comme une entité formée de composantes différentes entre elles dotées de liens institutionnels souples afin de pouvoir les adapter aux circonstances et aux besoins. Elle devrait se dérouler sur deux plans: au niveau gouvernemental et non gouvernemental. Les deux niveaux devraient avancer parallèlement et s'appuyer l'un l'autre, tout en conservant, chacun, son autonomie. Le niveau gouvernemental pourrait déjà être mis au point lors de la prochaine rencontre des ministres des Affaires Etrangères d'un groupe de pays méditerranéens, qui devrait se tenir à Alexandrie, en Egypte, en juillet 1994. En ce qui concerne le niveau non gouvernemental, il devrait inclure la participation de membres permanents comme les universités et les autres institutions éducatives, les médias, les intérêts industriels et économiques, les centres de recherche sur les relations internationales et sur d'autres matières. La participation de parlementaires et de diplomates constituerait un des moyens de relier le niveau non gouvernemental au niveau gouvernemental.

La CPM aurait pour tâche le dialogue et la consultation entre les Gouvernements et l'organisation d'un réseau multilatéral de communication entre les sphères publiques et privées. Elle pourrait devenir un interlocuteur institutionnel utile et un instrument éventuel de vérification et de contrôle des décisions prises au fur et à mesure. Elle pourrait organiser des consultations multilatérales sur des questions générales de sécurité (par exemple, prolifération, terrorisme, etc.) et sur d'autres questions allant au delà de la politique étrangère, portant sur divers aspects des politiques et des préoccupations des Gouvernements. Elle devrait stimuler un dialogue gouvernemental et non gouvernemental entre les cultures méditerranéennes sur les dimensions sociale et humaine, sur le processus de démocratisation et sur les droits de l'homme, et se proposer pour objectif de renforcer la souveraineté de la loi et le pluralisme politique et économique. Il s'agit là d'une base nécessaire pour stimuler la coopération dans tous les domaines et impliquer dans le processus d'autres acteurs et d'autres intérêts internationaux.

Et si la CPM concentre son effort sur l'amorce d'un dialogue politique, il faudra aussi qu'elle puisse discuter de la gestion des crises et des aspects de la sécurité, dans le but de prévenir les crises et de contribuer à la définition d'un cadre de plus grande transparence, de renforcement de la confiance et de relations plus stables et plus sûres. Elle devrait être dotée, au niveau gouvernemental, d'un réseau de consultation permanente entre les Gouvernements participants, qui pourrait être conçu de manière à inclure successivement d'autres pays et d'autres institutions. La CPM devrait pouvoir bénéficier de la totale participation de l'Union Européenne et devrait être intégrée par des rencontres périodiques avec la Coopération Politique de l'Union elle-même.

La CPM pourrait contribuer à la publication périodique d'un Rapport Méditerranéen sur l'état de la coopération et des conflits dans la région et sur les mesures adoptées pour améliorer la situation. C'est le niveau non gouvernemental de l'exercice qui serait responsable de la rédaction de ce rapport. Il pourrait être coordonné par des centres de recherche sur la politique internationale des pays en question. Ce Rapport Méditerranéen pourrait servir de base à un débat annuel de type informel entre les Gouvernements (sur le modèle "Gymnich").

### *Coopération culturelle*

Les sociétés du bassin de la Méditerranée possèdent un riche patrimoine de traditions historiques et culturelles. L'objectif des pays qui participent au processus de coopération méditerranéenne est de promouvoir au maximum la connaissance de ce patrimoine et de permettre

des échanges culturels ouverts et la circulation des idées. Cela dans le but d'atténuer les tensions entre la globalisation et les spécificités culturelles et de réaliser à long terme une situation de compréhension et de collaboration.

Trois axes d'actions apparaissent centraux pour la coopération culturelle dans la Méditerranée: les besoins communs de développement; les échanges entre les sociétés civiles, l'élargissement du terrain de convergence culturelle. Les actions concrètes de coopération culturelle devraient chercher à faire émerger et à affirmer la perception de l'existence d'un patrimoine de valeurs et de priorités communes. Au sein des trois axes mentionnés ci-dessus, les actions concrètes de coopération accorderont donc la priorité à la valorisation du patrimoine historique de la Méditerranée dans toutes ses composantes et s'adresseront en même temps aux élites intellectuelles et aux opinions publiques.

Les actions concrètes de coopération culturelle devraient comprendre: une coopération inter-universitaire accrue, soutenue par des financements spécifiques, qui viserait, entre autres, à la réalisation d'un doctorat méditerranéen; le soutien des initiatives privées ou locales telles que le tourisme culturel (notamment scolaire), les jumelages, les manifestations culturelles publiques de haut niveau; l'élaboration de modules d'informations sur les trois grandes religions méditerranéennes et sur les droits de l'homme destinés à l'enseignement pré-universitaire ainsi qu'aux cours de formation pour les opérateurs sociaux; un effort rénové de traduction et de large circulation des principaux textes de la tradition littéraire méditerranéenne; le soutien à un réseau méditerranéen de coproduction de films et de documentaires pour la télévision.

L'élaboration et la réalisation des actions de coopération devront s'effectuer en synergie avec les organismes internationaux et régionaux spécialisés, aussi bien intergouvernementaux (tels que l'UNESCO) que privés (tels que les grandes fondations culturelles), compte tenu des domaines de compétence respectifs.

### *Coopération économique*

La coopération économique des partenaires méditerranéens doit se concentrer sur l'écart énorme qui sépare le Sud du Nord et sur la responsabilité de ce dernier à affronter ce problème avec une capacité de "vision" adéquate. Cette vision comporte, avant tout, trois aspects: l'ouverture du marché européen, le caractère central de l'immigration, la responsabilité européenne à garantir le soutien du développement et la protection de l'environnement.

Pour atteindre ces buts, le rôle de l'Union Européenne et des initiatives non gouvernementales apparaissent d'une importance fondamentale.

#### *Organisation du cadre économique et commercial*

Dans le cadre d'une politique méditerranéenne de l'Union Européenne, à la fois soucieuse de répondre aux spécificités sous-régionales (Maghreb, Proche-Orient, etc.), tout en réaffirmant la globalité stratégique de l'approche euro-méditerranéenne, il importe de mieux étudier les éléments d'identification d'un ensemble économique euro-méditerranéen:

\* quelle est la réalité commerciale et douanière de cet ensemble à l'issue de la conclusion du cycle des négociations multilatérales au sein du GATT?

\* quels sont les avantages du Sud méditerranéen dans le processus de délocalisation (nouvelle division internationale du travail entre les deux rives)?

\* quels sont les conditions et les instruments d'une intensification des échanges et de la coopération entre les pays méditerranéens du Sud eux-mêmes?

Il conviendrait aussi de mieux apprécier les implications des accords de libre-échange ou d'union douanière proposés par l'Union Européenne à ses partenaires méditerranéens. Il faudrait, en particulier, traiter de manière plus ambitieuse l'ouverture du marché communautaire aux produits agricoles, pour lesquels les partenaires méditerranéens disposent d'avantages comparatifs établis.

### *Partenariat économique et financier*

Les pays du Sud de la Méditerranée sont engagés dans des processus d'ajustement structurel destinés à assainir les bases de leur développement. L'ampleur des adaptations requises tout comme les déséquilibres sociaux accrus dans la période de transition nécessitent un engagement européen plus déterminé sur un double plan: celui des coopérations à l'ajustement, destinées à accélérer et à faciliter leur aboutissement, et celui des correctifs indispensables pour alléger leurs coûts sociaux.

La croissance de l'emploi devrait être le point prioritaire des politiques, des stratégies et des programmes d'ajustement structurel: un effort conjoint doit être déployé pour que l'Union Européenne adopte cette approche dans sa politique de coopération.

Dans cette démarche de co-développement, ce dernier doit être entendu comme une action stratégique qui renforcerait les effets induits entraînés par les échanges entre des pays ayant des niveaux de développement différents. Les débouchés réciproques et les investissements directs sont les moteurs de l'interdépendance à construire dans le cadre d'un partenariat.

Dans cette phase cruciale pour ses partenaires du Sud, il importe que l'effort financier de l'Union Européenne soit à la hauteur de ce qu'elle a su consentir pour l'Est, de manière à ce qu'un partenariat financier puisse émerger et être en mesure de soutenir le développement du partenariat productif. En présence des limites des financements multilatéraux, il faudrait surtout renforcer les institutions bancaires locales pour permettre une canalisation meilleure des fonds vers les nouvelles initiatives privées et locales.

### *Flux migratoires*

Au delà des problèmes humains et sociaux qu'elle soulève, l'émigration joue un rôle économique et financier significatif dans de nombreux pays méditerranéens (en particulier par le biais des rapatriements de revenus). Par ailleurs, et quels que soient les infléchissements attendus dans les courbes démographiques, les besoins d'emplois au Sud tout comme la pression à l'émigration demeureront forts.

Face à ces données, l'Union Européenne avait, sur proposition de la Commission, amorcé une politique à l'égard de l'immigration fondée sur un triple volet: réglementation des entrées,



intégration des populations dans les sociétés européennes d'accueil, coopération en vue du développement et de la création d'emplois dans les pays d'émigration.

Dans ce triple volet, il est important que le "contrôle des entrées" ne soit pas privilégié au détriment des deux autres.

C'est pourquoi il faut, dans l'optique des partenariats proposés par l'Union Européenne, que la gestion des flux migratoires fasse l'objet d'échanges plus ouverts entre l'Union Européenne et ses partenaires. Cette ouverture ne devra pas susciter d'espoirs infondés sur une capacité d'accueil qui serait sensiblement accrue au Nord, mais elle devrait permettre plus de flexibilité dans la gestion des flux inévitables, et renforcer la prise de conscience des impératifs cités plus haut d'un co-développement créateur d'emplois au Sud.

### *Environnement*

L'indication fondamentale demeure celle de l'incorporation ab initio des politiques écologiques et territoriales dans les stratégies de développement. A moyen terme, l'Union Européenne devrait garantir un développement supportable et des politiques écologiques adéquates en Méditerranée.

A plus brève échéance, au niveau multilatéral, on suggère:

- \* la création de Centres méditerranéens pour les productions propres (sur le modèle établi par le PNUE et l'UNIDO);
- \* l'extension à la Méditerranée du Memorandum of Understanding on Port State Control;
- \* l'application à la Méditerranée du programme de l'UNECE, Efficacité énergétique 2000.

Parmi les initiatives bilatérales ou sous-régionales, on peut indiquer:

- \* le lancement de systèmes de contrôle de la navigation (VTS) dans certaines zones à risques particuliers;
- \* le développement de technologies alternatives dans le secteur de la réfrigération (Greenfreeze) et de l'illumination (lampes à rendement élevé).

## APPENDICE - QUELQUES ACTIONS DE REALISATION RAPIDE

A la lumière du travail de l'Istituto Affari Internazionali sur "L'Agenda de Partenariat" et des débats dans le cadre du Groupe MED-2000, l'IAI a sélectionné un certain nombre d'actions qui semblent d'une réalisation rapide. Les suggestions concernent le schéma de coopération politique et plusieurs actions concrètes à entreprendre dans les principaux domaines de la coopération: la culture, l'économie et l'environnement. L'IAI estime que ces actions contiennent un fort potentiel et qu'elles peuvent être réalisées rapidement. Elles pourraient être immédiatement inscrites dans l'agenda inter-gouvernemental de manière à formuler les politiques communes nécessaires.

### *Coopération politique*

\* Créer une institution flexible et pragmatique de coopération politique: une Coopération Politique Méditerranéenne (CPM).

La CPM devrait être dotée d'institutions légères. Il faudrait qu'elle puisse communiquer par divers moyens avec les autres organisations internationales existantes et avec les activités multilatérales de coopération, particulièrement avec la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'Union Européenne. La CPM devrait intégrer la proposition avancée dans le cadre de l'UE par les Gouvernements italien et britannique, d'associer à la PESC les pays de l'Europe centrale et de l'Est.

La CPM aurait pour tâche le dialogue et la consultation entre les Gouvernements et l'organisation de relations multilatérales pour garantir la communication entre les sphères publique et privée. Dans l'idéal, la CPM devrait élaborer une liste de priorités et d'objectifs pouvant servir ensuite de stimulation et de guide à toute sorte de coopération (bilatérale ou multilatérale, publique ou privée). Et si, au début, il faudrait qu'elle se concentre sur la manière de définir et de renforcer le dialogue politique, elle devrait demeurer à l'avenir ouverte à la possibilité d'inclure des institutions militaires et de gestion des crises.

\* Créer des échanges réguliers entre le niveau gouvernemental et le niveau non gouvernemental.

La CPM devrait être conçue comme un exercice à deux voies, l'une au niveau gouvernemental et l'autre au niveau non gouvernemental. Les deux niveaux devraient procéder parallèlement et se soutenir réciproquement, mais demeurer autonomes l'un par rapport à l'autre. Le niveau non gouvernemental devrait rassembler des membres permanents représentant des interlocuteurs tels que l'université et l'école, les médias, les intérêts économiques et industriels, les centres de recherche sur les problèmes internationaux et sur d'autres matières. La participation de parlementaires et de diplomates serait un moyen de relier le niveau privé au niveau gouvernemental.

\* Encourager la publication périodique d'un "Rapport Méditerranéen" sur la situation de la coopération et des conflits dans la région et sur les mesures à prendre pour améliorer la situation.

Ce Rapport proviendrait de sources privées et ne serait donc attribuable à aucun

Gouvernement. Il pourrait servir de base pour le débat d'une réunion annuelle intergouvernementale sur le modèle Gymnich et pourrait stimuler une interaction continue entre les deux niveaux. Le Rapport pourrait être réalisé par des instituts d'études internationales des pays intéressés, compte tenu du fait qu'ils ont déjà établi des réseaux indépendants significatifs de communication et de collaboration scientifique dans le cadre de groupes comme la Commission d'Etudes de la Méditerranée (MeECo).

### *Coopération culturelle*

\* Créer un programme "Averroès" pour faciliter la mobilité transméditerranéenne dans le cadre des études universitaires.

Bénéficiant de l'expérience des programmes actuels de la Communauté Européenne ("Erasmus", "Tempus" et, dans une mesure plus limitée, "Avicenna") et en les reliant à ceux-ci, ce programme faciliterait la circulation des étudiants et l'enrichissement de leur formation précédant le doctorat (il devrait aussi permettre de combler les lacunes "méditerranéennes" existantes dans les cours d'étude des universités de la Méditerranée).

\* Créer un "doctorat méditerranéen", c'est-à-dire un cycle d'études commun à tous les pays de la Méditerranée, suivant la proposition du consortium des universités méditerranéennes UNIMED. Le doctorat utiliserait les cours et les équipements offerts par différentes universités, les rendant disponibles aux étudiants provenant de la région. Les étudiants obtiendraient un diplôme académique reconnu par tous les pays prenant part au projet.

\* Transformer le programme de la CE "Med-Campus" en un programme permanent de coopération (le projet actuel entrepris dans le cadre de la Politique Méditerranéenne prendra fin durant l'année académique 1995-1996). Elargir le programme de la CE "Avicenna", en augmentant les ressources financières et en révisant les mécanismes de participation de manière à apporter un soutien plus large aux centres non gouvernementaux.

\* Encourager les associations professionnelles intéressées (enseignants, opérateurs sociaux, etc.), les centres de recherche publics et privés, les institutions compétentes au niveau national et local, à élaborer des modules d'enseignement pour la formation primaire et secondaire portant sur l'histoire et la géographie des pays européens et arabes, sur les trois grandes religions méditerranéennes (juive, chrétienne et musulmane), sur les droits de l'homme, et en particulier sur les droits des femmes. Ces modules devraient tous être intégrés dans des programmes formels et informels d'enseignement.

\* Promouvoir la publication d'une "Histoire des femmes de la Méditerranée", sur le modèle de l' "Histoire des femmes en Occident" de Georges Duby et Michelle Perrot, publiée par la maison d'éditions Laterza.

### *Emigration et emploi*

\* Etudier la possibilité d'introduire des quotas communs dans l'Union Européenne pour

réglementer l'accès des immigrants saisonniers. Au cas où seraient introduits des "quotas" dans les zones d'immigration élevée, ils devraient tenir compte des anciens liens et des relations existantes dans le bassin méditerranéen ainsi que de la forte interdépendance entre la rive Nord et la rive Sud.

\* Promouvoir des "districts industriels" dans les secteurs compétitifs au niveau international, en développant les infrastructures nécessaires. Le développement de ces districts devrait contribuer à renforcer les micro- entreprises émergentes du secteur informel de manière à ce qu'elles puissent se transformer en petites et moyennes entreprises et en coopératives de jeunes. Cela devrait aussi servir à attirer les épargnes locales et les rétributions des émigrants.

\* Améliorer les institutions d'apprentissage et de crédit pour aider les coopératives de jeunes à fonctionner et pour une revalorisation des travailleurs qui rentrent.

### ***Energie et industrie***

\* Augmenter la fourniture d'énergie à bon marché, sous forme de gaz et/ou électricité, dans les villes cotières de la Méditerranée du Sud afin d'encourager l'industrie et l'artisanat et d'accroître le bien-être des populations.

\* Créer de nouvelles infrastructures pour exporter de l'énergie vers l'Europe, qu'elle soit sous forme de gaz ou d'électricité, à l'aide de nouveaux gazoducs ou d'équipements électriques.

\* Réaliser un projet d'adduction d'eau en s'appuyant sur les nouvelles technologies disponibles, de manière à renforcer l'agriculture et à faire reculer le désert.

\* Lancer un programme de chimie industrielle pour transformer sur place les feedstocks existants et/ou les transporter en Europe. Produire des carburants non conventionnels pour le transport et la combustion afin de libérer du pétrole pour l'exportation.

### ***Environnement***

\* Créer en Méditerranée un des Centres régionaux pour les productions propres (suivant les indications du PNUE et de l'UNIDO).

\* Etendre à la Méditerranée le Memorandum of Understanding on Port State Control.

\* Appliquer à la Méditerranée le programme de l'UNECE, Efficacité Energétique 2000.

\* Mettre en place des systèmes de contrôle de la navigation (VTS) dans des zones particulièrement à risque.

\* Développer des technologies alternatives dans le domaine de la réfrigération ("Greenfreeze") et de l'illumination (lampes à rendement élevé).